

# Critères de remboursement mutuelle Conebeam CT

## **Conebeam CT sans moyen de contraste du massif facial (Sinus - Traumatisme facial - etc...) 459852**

La prestation 459852 ne peut être portée en compte pour des applications dentaires.

Il n'y a pas d'autres restrictions pour les prescripteurs.

---

## **Cone-Beam CT sans produit de contraste d'un membre 458474**

## **Cone-Beam CT d'une articulation périphérique d'un membre avec injection intra-articulaire d'un moyen de contraste 458496**

**L'examen 458474 ou 458496 ne peut être prescrit que par un médecin spécialiste.**

La prestation 458474 (CBCT sans contraste) ne peut être attestée que quand au moins une des conditions suivantes est remplie :

- 1) la radiographie n'a pas fourni suffisamment d'informations :
  - a) pour la réévaluation ou le suivi de fractures subtiles ou complexes, d'une fracture d'arrachement (avulsion), de sub-luxations;
  - b) pour le diagnostic ou la réévaluation d'une lésion cliniquement suspecte de fracture en cas de radiographies préalables négatives;
  - c) pour l'évaluation d'une guérison retardée ou "non-union";
- 2) en cas d'évaluation ou de planning pré-opératoire d'une fracture de dislocation complexe;
- 3) en cas de contrôle post-opératoire de l'os périphérique avec présence de matériel d'ostéosynthèse ou de complications chirurgicales.

## **Cone-Beam CT dentaire sans contraste de la mâchoire supérieure et/ ou de la mâchoire inférieure 459933**

La prestation 459933 **est uniquement attestable sur prescription** du médecin spécialiste en stomatologie, du spécialiste en pédiatrie, du spécialiste en médecine d'urgence, du spécialiste en médecine aiguë, du médecin porteur du brevet de médecine aiguë et du praticien de l'art dentaire porteur d'un titre professionnel particulier.

La prestation 459933 est seulement attestable si une des conditions suivantes est remplie :

- a) lors du planning préopératoire en cas d'autotransplantation et dans le cadre du placement d'implants dentaires, comme décrit dans les prestations 308512-308523, 308534-308545;
- b) lors d'une anomalie dentaire congénitale;
- c) en cas de présomption et/ou de suivi de traumatismes dento-alvéolaires dans le cadre des interventions telles qu'elles sont décrites dans la prestation 312756-312760;
- d) en cas de présomption d'une interrelation entre le canal mandibulaire et une dent de sagesse dans le cadre d'une extraction de dent de sagesse;
- e) en cas de problématique d'éruption avec impactions d'éléments définitifs, surnuméraires ou supplémentaires;
- f) en cas de problématique d'articulation de la mâchoire liée à l'os;
- g) en cas de diagnostic et/ou d'approche thérapeutique de tumeurs et de kystes bénins d'os de la mâchoire;
- h) lors de la préparation d'une chirurgie maxillo-faciale remboursable.

L'indication pour laquelle l'examen CBCT est réalisé fait partie du dossier du patient et est à la disposition du médecin-conseil.

## **Cone-Beam CT sans contraste des rochers 459955**

La prestation 459955 est uniquement attestable sur prescription du médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie, du spécialiste en neurochirurgie, du spécialiste

en neurologie, du spécialiste en pédiatrie, du spécialiste en médecine d'urgence, du spécialiste en médecine aiguë et du médecin porteur du brevet de médecine aiguë.